



Kinshasa, le 18 JUIN 2024

Le Directeur Général

N/Réf. : 517 / FONER/DG/DGA/GST/...../2024

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS (SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE POUR LA MIGRATION DU FONER D'UN FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER DE 2^{ème} GENERATION VERS UN FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER DE 3^{ème} GENERATION

N° Avis : AMI n° FONER/CGPMP/PI/AMI/04/2024
Date de l'Avis : le 18/06/2024
Financement : Fonds propres du FONER

1. Contexte général de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations antérieures et celles issues récemment de la première Conférence annuelle d'évaluation des activités du FONER, tenue à Kinshasa, du 13 au 17 novembre 2023, à laquelle ont participé toutes les Agences Routières et dans le but d'ajuster son action et d'accomplir sa mission avec beaucoup plus d'efficacité et d'efficience en améliorant le financement de l'entretien des routes et la protection du patrimoine routier national, la Direction Générale du FONER souhaite recruter un Consultant Individuel pour l'appuyer dans l'élaboration d'une étude pour la migration du FONER d'un Fonds d'Entretien Routier de 2^{ème} génération vers un Fonds d'Entretien Routier de 3^{ème} génération.

2. Mandat

Le Consultant devra réaliser ses prestations suivant les trois (03) phases ci-après :

- **Phase documentaire** : au cours de laquelle, il devra rassembler toute la documentation nécessaire et susceptible d'orienter son étude vers l'objectif lui assigné, notamment :
 - ❑ Les textes légaux et réglementaires régissant le secteur routier en République Démocratique du Congo ;
 - ❑ les textes créant les Fonds d'Entretien Routiers (FER) à travers l'Afrique, dans le but de connaître les ressources communes à tous les FER et d'avoir des renseignements nécessaires sur les modalités de perception des autres ressources susceptibles d'être collectées par le FONER ;



- ❑ les informations sur les FER qui sont dans la même démarche de migration vers la 3^{ème} génération, en vue de s'imprégner de leur démarche et des avancées déjà réalisées dans le processus ;
- ❑ les données sur les futures ressources du FONER pour justifier la migration en tenant compte de l'appartenance de la RDC aux différents groupes d'intégration sous régionale (CEEAC, EAC, SADEC et COMESA) ;
- ❑ le Rapport de la Commission ad hoc chargée de la réflexion sur la migration du FONER d'un Fonds d'Entretien Routier de 2^{ème} génération vers un Fonds d'Entretien Routier de la 3^{ème} génération ;

Cette phase sera sanctionnée par un Rapport de démarrage à soumettre à l'approbation du FONER.

- **Phase de l'étude proprement dite** au cours de laquelle, il devra définir entre autres :
 - le réseau routier que le FONER devra prendre en charge tant pour le Guichet « **Entretien** » que pour le Guichet « **Investissement** » au regard du niveau des ressources mobilisables ;
 - les modalités de fonctionnement du Guichet « **Investissement** » ;
 - le nouveau dispositif de financement du FONER en indiquant les quotités à affecter à chaque Guichet indistinctement ;
 - les modalités de perceptions de nouvelles ressources ainsi que des anciennes non encore activées à ce jour ;
 - la corrélation entre la protection du patrimoine routier national et la sécurité routière pour justifier la reprise par le FONER de certaines ressources y afférente ;
 - la définition de la Structure nationale qui sera chargée du suivi des opérations de pesage routier ;

Cette phase sera sanctionnée par un Rapport provisoire à soumettre à l'approbation du FONER accompagné du projet d'amendement des textes légaux et réglementaires devant régir le FONER à la suite de la migration.

- **Phase finale** : au cours de laquelle, il devra élaborer le Rapport final contenant toutes les directives pour la migration du FONER d'un Fonds d'Entretien Routier de 2^{ème} génération vers un Fonds d'Entretien routier de 3^{ème} génération.

Cette phase sera sanctionnée par un Rapport final à soumettre à l'approbation du FONER.

3. Profil requis du candidat

Pour répondre aux exigences de la mission, le Consultant devra présenter au moins le profil suivant :

- ❑ être détenteur d'un diplôme universitaire (Bac+5) d'Économiste de transport, d'Ingénieur civil (BTP) ou équivalent. Un diplôme universitaire dans les domaines de gestion de projet serait un atout ;
- ❑ avoir une expérience professionnelle globale d'au moins dix (10) ans dans la mise en place, le suivi ou la mise en œuvre des projets routiers ;
- ❑ avoir une expérience d'élaboration des stratégies pour la migration des Fonds d'Entretien Routier d'une génération donnée vers un Fonds de génération postérieure en Afrique au cours des dix (10) dernières années . Une étude (même en cours) d'un Fonds d'Entretien Routier de 2^{ème} génération vers un Fonds d'Entretien Routier de 3^{ème} génération serait un atout ;
- ❑ avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et de rédaction de documents en Word ;



- ❑ la connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, sauvegardes environnementale et sociale) est un atout ;
- ❑ une parfaite maîtrise du français écrit et parlé est exigée et une bonne connaissance de l'anglais sera un atout.

4. Durée de la mission

La durée maximum des prestations est de 90 (quatre-vingt-dix) jours.

5. Les termes de référence complets sont disponibles sur le site du FONER www.foner.cd dans le menu « **Publication** », sous l'onglet « **Appel d'offres** ».
6. Le FONER invite les candidats admissibles et intéressés, Consultants Individuels, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.
7. Les Candidats potentiels doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (i) un CV détaillé indiquant l'exécution des prestations analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires, (ii) une lettre de motivation – 2 pages maximum – expliquant les motivations profondes d'intérêts pour la mission, les qualifications et expériences pertinentes et similaires à prendre en compte pour l'examen des expressions d'intérêts en vue de la sélection et (iii) des copies certifiées des diplômes et tout autre document jugé important.
8. Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode de « sélection de Consultants Individuels », telle que décrite dans le Décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédures des marchés (sous-section 5).
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse physique ci-dessous
10. Le dossier complet de candidature, rédigé en français, doit être envoyé au plus tard **le 18 juillet 2024 à 16 heures (heure de Kinshasa)** (i) par courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement@foner.cd, avec en objet la mention « **AMI n° FONER/CGPMP/PI/AMI/04/2024/ recrutement d'un Consultant Individuel chargé de l'élaboration de l'étude pour la migration du FONER d'un fonds d'entretien routier de 2^{ème} génération vers un fonds d'entretien routier de 3^{ème}** » adressé au Directeur Général du FONER ou (ii) par courrier physique à l'adresse suivante : **10, Avenue des Palmiers, Commune de la Gombe**.
11. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse physique du FONER ci-dessus ou à son adresse électronique recrutement@foner.cd.

Pour le Directeur Général empêché
Georgine SELEMANI TULIA
Directeur Général Adjoint

